



# PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE 10 JUIN 2024

Cette assemblée se déroule à la salle Multibleck du Centre scolaire devant 65 personnes ayant le droit de vote.

Monsieur le Président Raphaël Vuigner salue l'assemblée qui, par le biais du tout ménage et du site internet, a pu prendre connaissance des comptes 2023. Il souhaite une cordiale bienvenue et ouvre la séance à 19h00. Il remercie les personnes venues en nombre à l'occasion de cette assemblée et excuse les personnes qui se sont annoncées absentes : Béatrice Métrailler, Annette Couturier, Christian Lugon-Moulin, Brigitte Métrailler, Gabrielle Pannatier, Jean-Michel Gauye, Marie-France Gauye, Jean-Michel Roux et Estelle Roux.

Conformément à l'article 7 al. 1 de la loi sur les communes du 5 février 2004, l'Assemblée primaire est réunie pour approuver les comptes 2023 de la Commune et de la Bourgeoisie

L'Assemblée primaire a été convoquée 20 jours au préalable par le Conseil communal afin de lui présenter les comptes 2023 de la commune et de la bourgeoisie. En toute transparence, les résultats financiers ont été mis à la disposition de l'assemblée au guichet de l'administration ainsi que par le biais du tout ménage et du site internet.

Il présente l'ordre du jour qui est approuvé par l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport du Président
3. Présentation des comptes 2023
4. Rapport de l'organe de contrôle des comptes 2023
5. Approbation des comptes 2023
6. Présentation et validation du nouveau règlement du cimetière
7. Divers

Lors de cette assemblée, M. Jean-Guy Savioz et M. Nicolas Maret officieront comme scrutateur.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE PRIMAIRE**

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 11 décembre 2023 a été publié sur le site internet et mis à disposition au guichet communal. Aussi, l'Assemblée primaire ne souhaite pas sa lecture et l'approuve sans modification à l'unanimité.

Approbation : 65 // Refus : 0 // Abstention : 0

---

## **2. RAPPORT DU PRESIDENT**

### **Le Président, Raphaël Vuigner**

Le Président informe que les comptes sont positifs grâce à l'engagement de l'ensemble des collaborateurs, à une maîtrise des coûts mais aussi grâce à l'attrait de la commune et par l'arrivée de nouveaux résidents.

C'est une chance d'habiter dans un écrin résidentiel qui porte bien son nom. La commune souhaite maintenir cet acquis, voire de l'améliorer, en faisant des investissements ciblés et nécessaires au bon développement de la commune mais aussi de maîtriser la croissance afin de garder cette qualité de vie. La commune est également soucieuse d'entretenir mais aussi d'améliorer ses infrastructures de manière continue. Concernant le personnel, une responsable des ressources humaines a été engagée suite au départ de Mme Michèle Mayoraz ainsi qu'une adjointe. Il en est de même pour les équipements informatiques et surtout les programmes qui vont avec (Abacus, e-séance, e-construction, etc.).

Une collaboration administrative a été mise en place avec la commune d'Arbaz. M. Renato Da Palma, Collaborateur aux finances, travaille à 50% dans chaque commune. La Responsable RH, Mme Julie Pernet, est à 70% à Grimisuat et 30% à Arbaz. Quant au Secrétaire communal, il est en appui si nécessaire.

D'un point de vue comptable, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 2'069'281.-. Cette marge est supérieure de CHF 151'981.- par rapport au budget 2023.

Le Président se dit très satisfait de l'évolution de la commune dans son ensemble. Il exposera de manière plus développée, dans le cadre de la présentation des investissements, les nombreux travaux réalisés durant l'année 2023.

Au nom du Conseil communal, il tient à remercier le Juge et la Vice-juge, les employés communaux dans leur ensemble, la Directrice des écoles, les enseignants, la Directrice des crèches, son adjointe ainsi que le personnel des structures d'accueil pour la qualité du travail fourni.

Afin que chaque Conseiller communal puisse brièvement donner un compte rendu des engagements réalisés dans leurs dicastères respectifs, la parole leur est donnée.

### **Le Vice-président Frédéric Vuignier**

Après tous les travaux liés à la définition du périmètre d'urbanisation et les options de développement qui en découlent, la commission aménagement du territoire planche actuellement de façon intensive sur l'élaboration du nouveau plan d'affectation des zones ainsi que sur la nouvelle mouture du règlement communal des constructions. Un énorme travail de fond est en cours, car ce nouveau règlement influencera directement la qualité du patrimoine bâti de la commune pour les prochaines décennies.

Toute une série de réflexions est actuellement menée sur tous les domaines impactés par les constructions. L'énergie y occupe une place de choix, car le type de construction influence énormément l'énergie nécessaire à l'habitation. Les aménagements extérieurs également sont au centre des débats, avec par exemple

---

les champs de cailloux, qui sont une catastrophe au niveau écologique et qui péjorent également la qualité de vie dans les quartiers où de tels aménagements ont été effectués. Ces champs de cailloux ne sont d'ores-et-déjà plus acceptés par le Conseil communal, et seront formellement interdits dans le nouveau RCCz.

Dans la qualité de vie des habitations, les arbres jouent également un rôle largement sous-estimé. Il a par exemple été constaté que par une chaude journée de juillet, une différence de plusieurs degrés peut être notée entre le quartier de Coméraz, fortement végétalisé, et les Condémines, où l'avènement du nouveau PAD avait provoqué un défrichement quasi-total de toute la zone.

Tous ces aspects sont en cours d'analyse, mais pas que. La densité sera renforcée, les équipements ré-analysés, les éléments architecturaux révisés. La progression se fait au pas de charge sous l'experte direction du bureau Azur, aménagiste que le Vice-président remercie au passage pour le travail et la collaboration.

Le Vice-président remercie également toute la commission des constructions qui tient toujours ses assises de façon bimensuelle afin de gérer au fur et à mesure toutes les demandes de construction, de modification ou de transformation sur le territoire communal.

#### **La Conseillère Myriam Erné**

La Conseillère remercie les écoles et sa directrice, Mme Broyon pour le travail réalisé. Pour la prochaine année, près de 380 élèves sont attendus. Aucune modification n'est prévue pour le nombre de classes et pour les enseignants lors de la prochaine rentrée scolaire.

Elle remercie également Mme Nicole Métrailler, Directrice du Tibleck, qui accueille tous les jours un nombre croissant d'enfants dans la structure d'accueil et à l'UAPE. La Conseillère informe également que le mérite du meilleur apprenti sera reconduit cette année, par la commission de la formation professionnelle, et qu'un montant de CHF 1'000.- sera décerné.

#### **Le Conseiller Dominique Bonvin**

M. Dominique Bonvin est excusé pour des raisons professionnelles.

#### **Le Conseiller Arnaud Gaspoz**

Le Conseiller transmet des informations en lien avec ses dicastères.

Le constat est fait que les incivilités, de manière générale, sont en nette diminution. L'information est donnée quant à l'engagement de M. Nicolas Gaudin, en remplacement de M. Christophe Balet, comme chargé de sécurité pour les trois communes d'Arbaz, Ayent et Grimisuat.

Au niveau de la sécurité routière, des contrôles de vitesse réguliers ont été réalisés sur le territoire communal. Les infractions en lien avec la vitesse ne sont pas très élevées et les contrôles ponctuels continueront à être réalisés, avec le soutien de la police régional.

---

## **La Conseillère Delphine Mayor**

La Conseillère est ravie de pouvoir dresser un bilan positif de ces premières années au sein du Conseil communal.

Quatre ans peuvent sembler à la fois longs et courts pour concrétiser certains projets, mais elle est heureuse d'annoncer qu'un projet qui a mis du temps à se réaliser a enfin vu le jour. Il s'agit de la mise en place d'un service dédié aux jeunes, ainsi qu'aux actrices et acteurs jeunesse, dans le but de promouvoir l'intégration sociale, le vivre ensemble et le lien intergénérationnel.

Depuis l'engagement de l'animatrice en août dernier, une étude de faisabilité a été réalisée afin de mieux comprendre les besoins et les envies de la population. Sur la base de cette étude, différentes activités ont pu commencer à être mises en place. Cela inclut des accueils libres, des après-midis récréatifs dans différents endroits de la commune, des soirées Chill et sport, ainsi que des sorties en dehors de la commune pour favoriser les rencontres. Ces activités rencontrent un énorme succès et les retours sont positifs.

Le rapport de faisabilité de ce projet sera bientôt disponible sur le site internet de la commune.

En ce qui concerne le dicastère de l'intégration, les projets se portent bien et rencontrent de plus en plus de succès. En mai dernier, la fête interculturelle a été organisée à Grimisuat, avec la participation de pas moins de 18 nationalités et une grande affluence de citoyens venus déguster, partager et admirer les différents spectacles.

La Conseillère remercie la déléguée régionale à l'intégration, Mme Sibylle Bochatay, ainsi que le comité de la fête de l'intégration pour leur implication et le bon déroulement de cet événement.

Se sont, en résumé, les principaux projets mis en place avec le soutien et l'aide des différents membres des commissions, qu'elle remercie chaleureusement. Elle remercie également tous les collègues de l'administration communale et des travaux publics, sans qui ces manifestations ne pourraient avoir lieu.

## **La Conseillère Laurence Vuagniaux**

La Conseillère présentes les projets principaux réalisés sur le territoire de la commune.

Au niveau de la mobilité :

A la rue sous-l'église, les réaménagements ont été réalisés, pour limiter le trafic notamment dans les zones 30 et zones 20 km/h. A la demande des habitants, la réflexion se poursuivra pour la route de Pradelaman et la route des Fauchards.

Concernant la rue de Coméraz, les enjeux au niveau de la circulation en lien avec l'école et la sécurité en générale ont été analysés et des propositions ont été formulées par le bureau d'étude Transportplan. Une séance d'information destinée aux riverains sera prochainement mise en place.

---

Au niveau de l'énergie et du développement durable :

Le réaménagement des cours d'école a été réalisé de manière partielle. Certaines réalisations ont été reportées, en lien avec le concours mis en place pour la nouvelle salle de gym.

Pour l'aménagement du terrain de foot à Champlan, une matinée de réflexion a été organisée avec les citoyens. Un avant-projet d'aménagement du terrain sera réalisé par un bureau d'architectes-paysagistes.

Des mesures ont été prises et sont suivies, notamment pour l'entretien différencié des espaces verts et pour la lutte contre les plantes néophytes.

Le renouvellement de la certification de la Cité de l'énergie a été reconduit. Le taux de référence pour la certification est en évolution et a passé de 66 % en 2002 à 71% en 2024. Pour l'obtention du label Gold, le taux doit être d'au moins 75%.

La commune de Grimisuat fait partie du projet de Plan climat de Sion région, avec au total sept communes. Plusieurs projets intercommunaux sont en discussion ou en cours de réalisation, notamment l'organisation d'un cycle de conférences sur l'énergie automne-hiver 2024-2025. A ce sujet, deux conférences sont prévues sur la commune de Grimisuat.

Elle remercie les collaboratrices et collaborateurs de l'administration, les membres des commissions ainsi que ses collègues du Conseil communal pour leur soutien dans la réalisation de ces projets.

---

### 3. PRESENTATION DES COMPTES 2023

La **Marge d'autofinancement** s'élève à CHF 2'069'280. Après des amortissements comptables de CHF 2'147'949, un prélèvement du fonds d'investissement pour les installations concernant les eaux usées de CHF 115'800 et un prélèvement du fonds pour le traitement des déchets de CHF 30'000, le résultat 2023 s'élève à + CHF 67'131.

La marge est en diminution de CHF 1'085'195 par rapport à 2022 (- 34.4%), et supérieure de CHF 151'981 par rapport au budget 2023 (+ 7.9%). La variation de la marge par rapport à l'exercice 2022 s'explique par la différence au brut de l'augmentation des revenus de CHF 759'096 (+ 4.0%), et des charges en hausse de CHF 1'844'292 (+11.8%).

#### Compte de résultats

Les frais de fonctionnement de l'**Administration générale** ont augmenté de 5.1% par rapport au budget 2023. Cette variation provient principalement d'une hausse des coûts du personnel suite à diverses embauches qui ont engendré une hausse des frais de formation et des frais de recherche de personnel. De plus, les frais de maintenance et de support informatiques ont connu une hausse supérieure au budget 2023.

Les coûts relatifs à l'**Ordre, la sécurité et la défense** ont augmenté de 6.7% par rapport au budget 2023. Ceux-ci s'expliquent par une augmentation des coûts de la curatelle éducative liée à l'augmentation des mesures mises en place et par l'augmentation des frais de police rurale suite à l'augmentation de la population.

La **Formation** a coûté CHF 150'619 de plus que prévu en 2023. Ceci s'explique principalement par le renchérissement du salaire des professeurs par l'Etat du Valais de 2.7% en 2023. Cette hausse n'a pas pu être prise en compte dans le budget 2023, car elle a été annoncée en janvier 2024 uniquement.

Les coûts relatifs à la **Culture, sport et loisirs** est en hausse de CHF 134'277 par rapport au budget 2023. Ceci s'explique par le cautionnement du FC Grimisuat à hauteur de CHF 49'318 suite au commandement de payer, par la remise en état de différentes installations sportives et par différents coûts entrepris pour l'entretien des salles d'animations (salle polyvalente, Multibleck).

La participation aux coûts de **Santé** est supérieure de CHF 95'917 par rapport au budget 2023. Les subventions aux soins dentaires pour les enfants domiciliés sur la commune ont augmenté de CHF 13'651 par rapport au budget. De plus, les frais à la charge de la commune pour les résidents des EMS ont augmenté de CHF 74'519 par rapport au budget 2023. Ceci s'explique par une hausse du nombre de pensionnaires et par une hausse des soins nécessaires.

**Prévoyance sociale** : la structure du Tibleck (Crèche et UAPE) présente une augmentation des coûts de 3.4% et une augmentation des recettes de 3.7%. Le Tibleck travaille au maximum de sa capacité. Le salaire des éducateurs/rices de la petite enfance est subventionné par le Canton à hauteur de 34%. Toutefois, la

---

crèche et l'UAPE restent des secteurs qui ne sont pas autofinancés en 2023 de CHF 1'310'151 à la charge de la commune.

Concernant la rubrique **Trafic et télécommunication**, l'augmentation des coûts de 7.5% par rapport au budget s'explique par la refacturation de travaux gérés par l'Etat du Valais à l'intérieur de nos localités qui n'étaient pas prévus dans le budget initial. De plus, plusieurs travaux de sécurisations de bords de route ont été entrepris en 2023 afin d'éviter des chutes d'arbres lors de fortes intempéries.

La rubrique **Protection et Aménagement de l'Environnement** comprennent le traitement de l'eau potable, des eaux à évacuer, des déchets et de l'aménagement du territoire. Les tarifs du traitement des déchets ont diminué en 2023. Le nouveau règlement des eaux qui permettra l'autofinancement de la gestion de l'eau potable et des eaux à évacuer aura un impact en 2024 uniquement.

Les **Recettes Fiscales** de CHF 13'688'867 sont en hausse par rapport à l'année dernière (+ 5.5%) et supérieurs aux prévisions (+ 3.9%). Les impôts des personnes physiques sont supérieurs de CHF 398'504 par rapport au budget et les impôts des personnes morales sont supérieurs de CHF 116'463. Les impôts spéciaux (gains immobiliers, prestations en capital, droits de mutations, droits de timbre et donations et successions) ont diminué globalement de CHF 123'422 par rapport aux comptes 2022 et ont augmenté de CHF 294'903 par rapport au budget 2023.

#### **Financements spéciaux (comptes à autofinancer)**

Contrairement au service « traitement des déchets » qui est autofinancés, le service « eau potable » est déficitaire pour CHF 78'169, celui des eaux usées pour CHF 140'448 et celui de l'irrigation pour CHF 33'960.

#### **Comptes d'Investissements**

Les investissements bruts de CHF 4'527'962 diminués des participations et subventions de CHF 1'756'165 se sont élevés à CHF 2'771'797 alors que le budget 2023 prévoyait des dépenses d'investissements nets de CHF 4'369'000.

Les écarts importants des investissements bruts par rapport au budget proviennent principalement des dicastères suivants :

• Réseau d'eau potable	CHF	- 407'820
• Réseau d'irrigation (étangs)	CHF	+ 198'131
• Réseau d'eaux à évacuer	CHF	- 348'130
• Subvention assainissement école	CHF	+ 485'928
• Routes cantonales	CHF	- 192'323

Les principaux investissements bruts (> CHF 100'000.00) sont :

• Routes communales	CHF	353'015
• Routes agricoles	CHF	113'498
• Eclairage publiques	CHF	156'063
• Réseau d'irrigation (étangs)	CHF	1'283'323

• Réseau eaux usées	CHF	123'669
• Aménagement bureau administration	CHF	102'450
• Assainissement Centre Scolaire 1978	CHF	1'457'930
• Patinoires et vestiaires	CHF	228'809
• Equipements informatiques	CHF	116'623

Les écarts nets supérieurs de CHF 50'000 sont :

- Travaux concernant la Route de la Luitte et de Coméraz, suite à des travaux complémentaires nécessaires (+ CHF 78'246)
- Route agricole de St-Raphaël, travaux reportés en 2024 (- CHF 164'733)
- Réseau d'eau potable, liaison des Combes, travaux reportés en 2025 avec la coordination du Canton (- CHF 144'787)
- Réseau d'eau potable, route des Combes, travaux reportés en 2024 avec la coordination du Canton (- CHF 340'525)
- Taxes de raccordements, suite à un changement temporel de la facturation des taxes de raccordements (- CHF 77'500 CHF)
- Curage de l'Etang de Revouire, avancement du début des travaux prévus sur trois ans, respectant le crédit d'engagement (+ CHF 189'337)
- Réseau eaux usées, conduite de St-Raphael, une partie des travaux a été reportée sur 2024 (- CHF 180'320)
- Réseau eaux usées, prélèvement du fonds, suite aux travaux effectués (+ CHF 51'800)
- Bâtiments Tibleck, travaux de climatisation et ventilation reportés à 2024 (- CHF 85'372)
- Assainissement Centre Scolaire, avance de subvention (+ CHF 447'997)
- Etude salle de gym, reporté à 2024 (- CHF 200'000)
- Patinoire aménagement et vestiaire, suite à des aménagements complémentaires non prévus initialement (+ CHF 128'809)
- Route cantonale des Combes, reportés à 2024 et 2025 en fonction des travaux liés à l'eau potable et des eaux à évacuer (- CHF 192'323)

### **Bilan et fortune nette**

L'actif du Bilan est surtout composé des investissements du patrimoine administratif pour 67.0% au bilan 2023 contre 60.6% en 2022 et 57.3% en 2021. La diminution de la fortune nette s'élève à CHF 78'668 et la fortune nette atteint à CHF 10.2 mios (27.4% du bilan).

### **Résultat de financement**

L'insuffisance de financement de CHF 702'516 est inférieure au budget. Les fonds disponibles ont permis de couvrir les investissements sans avoir recours à un emprunt supplémentaire. De plus, un remboursement d'emprunt à hauteur de CHF 960'000 a été effectué en 2023.



---

#### 4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES 2023

La fiduciaire Fidag SA, par M. Philippe Pierroz, réviseur agréé, donne connaissance du rapport de l'organe de contrôle et recommande à l'Assemblée primaire d'accepter les comptes tels que présentés.

Le Président remercie la fiduciaire Fidag SA pour la vérification des comptes.

#### 5. APPROBATION DES COMPTES 2023

Les comptes sont acceptés à main levée à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée primaire pour la confiance témoignée.

Approbation(s) : 65 // Refus : 0 // Abstention(s) : 0

#### 6. PRESENTATION ET VALIDATION DU NOUVEAU REGLEMENT

Des travaux de rénovation ont été entrepris au cimetière et le règlement actuel, datant de 1975 a été mis à jour.

Le règlement détermine le fonctionnement du cimetière, notamment pour l'aménagement des tombes, des monuments, la gestion des columbariums ainsi que la désaffectation des tombes. Dans ce règlement, les tarifs ont été revus et présentés à l'Assemblée primaire.

Dans le processus officiel de validation, le règlement a été soumis à la Surveillance des prix à Berne. Il en ressort dans leur courrier du 27 mai 2024 que les tarifs du règlement pour le cimetière n'ont révélé aucun indice d'abus de pris au sens de la loi fédérale sur la surveillance des prix.

Le règlement sera soumis pour approbation par le Conseil d'Etat, en cas de validation de celui-ci par l'Assemblée primaire.

Le règlement pour le cimetière, édition au 1<sup>er</sup> juillet 2024 est ainsi acceptés à main levée.

Le Président remercie l'Assemblée primaire pour la confiance témoignée.

Approbation(s) : 65 // Refus : 0 // Abstention(s) : 0

#### 7. DIVERS

Un citoyen demande des informations au conseiller en charge des constructions, en lien avec un bâtiment en construction. La question concerne la hauteur autorisée et le remblai préexistant.

Le Vice-président répond que le bâtiment respecte les hauteurs en lien avec le règlement en vigueur, en tenant compte du remblai préexistant. Il se tient à disposition pour plus de détail sur le dossier en particulier.

Un citoyen tient à remercier le Président pour les réponses rapides apportées, notamment pour les problèmes de circulation sur la rue de Coméraz.

Le Président le remercie et informe l'assemblée qu'une présentation du projet de l'aménagement et de la sécurisation de la rue de Coméraz est planifiée en début juillet 2024 pour les habitants concernés.

---

L'Assemblée ne demandant plus la parole, M. le Président la remercie de sa participation et clôt la séance à 20h30.

